



Inscription fichier stic - entrée aux usa

Par **Max33**, le **02/07/2010** à **10:05**

Bonjour,rnrnMon fils a commis une infraction lorsqu'il etait mineur son affaire a été suivie par un mediateur qui a conclu à une journée de travail d'interet général rnIl n'y a aucune inscription sur son casier judiciaire, en revanche, il est possiblernou probable que l'infraction soit inscrite au fichier STICrnrnIl part bientôt en vacances aux USA, pensez vous que cela puisse rnoccasionner un refoulement à l'aéroport d'arrivéernrJe vous remercie

Par **amajuris**, le **02/07/2010** à **14:44**

bonjour,rnSelon le type de passeport en votre possession les formalités sont différentes pour entrer aux USA.rnen particulier il faut depuis 2009 avoir reçu une autorisation ESTA qui est un questionnaire à remplir et qui est nécessaire afin de recevoir une autorisation de voyage.rnvous pouvez vous renseigner sur le site de l'office de tourisme des usa.rncdt

Par **chris_Idv**, le **09/07/2010** à **09:26**

Bonjour,rnrnNon, les USA interdisent l'accès à leur territoire:rnrno aux criminels (peines encourues de plus de 10 ans de prison)rno aux auteurs de délits (peines encourues de 3 mois à 10 ans de prison)rnrnqui ont effectivement été condamnés, ce qui n'est pas le cas de votre fils.rnrnAccessoirement le STIC est un fichier purement français qui n'est pas accessible librement aux polices étrangères pour un simple contrôle d'identité des voyageurs.rnrnCordialement,